MYRIA
Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
15 décembre 2020

Derrière des portes closes, le rapport 2020 de Myria sur la traite et le trafic des êtres humains

Centre fédéral Migration et rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains, Myria publie aujourd'hui son rapport annuel public et indépendant *Derrières des portes closes*. Focalisé en 2020 sur **l'exploitation du personnel domestique,** il porte également une attention particulière à **l'impact de la crise sanitaire sur la lutte contre la traite des êtres humains**. Destiné au Gouvernement et au Parlement, ce rapport donne une impulsion et offre un soutien aux acteurs de terrain.

Derrière des portes closes est un **titre auquel la pandémie COVID-19 confère une dimension supplémentaire**. L'accent est mis sur l'exploitation des travailleurs domestiques à une époque où ceux qui œuvrent dans un contexte d'esclavagisme moderne sont plus que jamais condamnés à effectuer leurs prestations et à vivre sous le même toit que leurs employeurs. De tels cas de traite des êtres humains se produisent avec des domestiques privés et du personnel domestique diplomatique.

Trois axes majeurs se dégagent du rapport : la nécessaire sensibilisation du grand public, l'attention particulière au personnel domestique diplomatique et le volet COVID-19.

1. Lancer des campagnes de sensibilisation grand public afin de mieux détecter les victimes de traite dans le secteur domestique

Les cas de traite des êtres humains chez des particuliers concernent principalement des travailleuses domestiques occupées en dehors de tout cadre légal. Ces victimes n'ont généralement pas de document de séjour. Elles sont souvent seules et ne parlent ni français, néerlandais ou anglais. Leur détection est particulièrement difficile, précisément en raison de leur isolement.

Sensibiliser les citoyens aux signes d'abus augmente la probabilité que les services de première ligne reçoivent davantage de signalements, notamment de voisins, de particuliers et de la société civile.

Il est également important de sensibiliser les employeurs potentiels et les employés domestiques à l'existence de la traite des êtres humains, à ses conséquences et à la manière d'éviter que des personnes ne deviennent victimes.

2. Renforcer le contrôle des abus potentiels du personnel domestique diplomatique

Le personnel domestique diplomatique constitue une catégorie particulière d'employés domestiques. Ces travailleurs sont encore plus vulnérables en raison de l'immunité dont jouissent leurs employeurs et de leur position de force (voire même vis-à-vis de leur famille dans le pays d'origine).

Ces travailleurs reçoivent, par le biais de leur employeur, une carte d'identité diplomatique spéciale, qu'ils viennent chercher ou renouveler personnellement à la Direction du Protocole du SPF Affaires étrangères. Avant que le travailleur ne se rende en Belgique, l'employeur et le travailleur concluent un contrat de travail pour personnel domestique exécuté en Belgique et soumis au respect de la

législation belge sur le travail. Un contrat de travail type est d'ailleurs proposé par la Direction du Protocole du SPF Affaires étrangères.

Myria recommande que l'entretien de la Direction du Protocole du SPF Affaires étrangères avec le travailleur domestique lors de la délivrance ou du renouvellement de sa carte d'identité spéciale soit effectivement et systématiquement réalisé en vue de prévenir ou de détecter des abus éventuels. De même, les barèmes de rémunération indicatifs dans le contrat de travail type pour le personnel domestique diplomatique doivent être régulièrement actualisés.

3. Coronavirus et traite des êtres humains

Lors de la crise du coronavirus, les centres spécialisés pour victimes de la traite des êtres humains ont tiré la sonnette d'alarme indiquant que peu de nouvelles victimes avaient été signalées. Ils craignent que de nombreuses victimes soient restées sous le radar.

Dans les cas d'exploitation économique, les conditions de travail dans les secteurs à risque de traite des êtres humains, (construction, horticulture, stations de lavage de voitures et ongleries) impliquant souvent des travailleurs étrangers pouvant être employés illégalement présentent également un risque majeur pour la santé. Les mesures contre la COVID ne sont, en effet, pas toujours ou insuffisamment appliquées. Outre les inspecteurs sociaux des cellules ECOSOC de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), les contrôles (généraux) « corona » sont également effectués par des services de première ligne, incompétents pour la traite des êtres humains et n'ayant que peu ou pas d'expertise dans ce domaine. Il est néanmoins important que ces autres services d'inspection accordent une attention suffisante aux indicateurs de traite des êtres humains lors de leurs contrôles dans les secteurs à haut risque et reçoivent une formation ad hoc. Lorsqu'ils détectent une situation de traite et identifient des victimes présumées, ils doivent informer les inspecteurs sociaux des cellules ECOSOC de l'ONSS afin de prendre les mesures appropriées et de lancer une enquête. Il est donc nécessaire que les cellules ECOSOC reçoivent davantage de ressources et de personnel.

En cas d'exploitation sexuelle, il est important que les services de police et les magistrats continuent à effectuer les contrôles nécessaires pour détecter les victimes de la traite des êtres humains et se voient octroyer les moyens indispensables. Ils devraient également être sensibilisés à la nécessité d'effectuer davantage de contrôles sur les sites de rencontre dédiés à la prostitution privée, qui échappent aux contrôles liés au coronavirus.

Le rapport rassemble également les **chiffres les plus récents** (2019) : 145 nouvelles victimes de traite des êtres humains ont bénéficié de l'accompagnement d'un centre d'accueil spécialisé (augmentation importante par rapport à 2018). 60 % d'entre elles ont été exploitées économiquement, 36% sexuellement, 2% dans la mendicité et 2% ont commis des infractions sous la contrainte.

Myria rappelle ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains doit rester une priorité constante à tous les niveaux politiques, sur le terrain, au niveau du pouvoir judiciaire et au sein du Parlement. Il se réjouit que la lutte contre la traite des êtres humains et l'assistance aux victimes, ainsi que le renforcement des moyens octroyés à la police, aux services d'inspection et à la magistrature figurent parmi les priorités du prochain gouvernement fédéral. Il espère que ces points de l'accord pourront être effectivement mis en œuvre.

Informations
FR : Sophie Coppens • Presse & communication
0497 42 66 63 - sophie.coppens@myria.be
NL : **Joris Delporte** • Pers & communicatie
0468 01 65 45 - joris.delporte@myria.be